

LE PUBLICISTE.

TRIDI 23 Messidor, an-VI.



Détails de différens combats qui ont eu lieu entre les troupes liguriennes et celles du roi de Sardaigne. — Capitulation de plusieurs villes piémontaises et liguriennes. — Propositions faites par les insurgés d'Irlande pour l'évacuation de Wexford. — Réponse du commandant des troupes anglaises. — Décret du corps législatif batave, qui ordonne la mise en liberté des individus arrêtés le 4 pluviôse.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussi-tôt qu'il y a suffisamment de matiere pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Turin, du 8 messidor.

Le 1^{er}. de ce mois, les Liguriens, au nombre de 2000 hommes, ont attaqué Serravalle; le feu a été très-vif & l'affaire a duré tout le jour. Les Piémontais, défendus par les murailles du bourg & par les remparts du château, n'ont perdu que cinq morts & onze blessés. L'ennemi, au contraire, foudroyé par le canon & par un feu bien nourri de mousqueterie, a laissé sur la place plus de 100 morts, & a emporté environ 200 blessés. Les Liguriens n'avoient que du canon de 6.

Le 2, ils donnerent le sac à quelques cassines.

Le 3, ils revinrent à l'attaque de Serravalle, espérant d'effrayer les habitans par une vingtaine de bombes; mais ils furent repoussés: ils parvinrent seulement à élever des batteries de canons de brèche. Si le château n'est pas secouru, il ne peut tenir que quelques jours.

On assure que le 1^{er}. de ce mois, sur un point de la frontière où il n'y avoit point d'hostilités, les Liguriens ont tué un brigadier piémontais qui, suivi d'un cavalier, s'étoit avancé pour signifier à un détachement de leurs troupes qu'il étoit sur le territoire de S. M. Le cavalier fut fait prisonnier.

Du 11. — Loano, bloqué par terre & par mer, a été attaqué, le 30 prairial, par un corps de 4600 hommes & par quatre batteries. Après une défense de plusieurs heures, le commandant manquant de provisions, & n'ayant aucune espérance de secours, fut forcé de capituler; la garnison de 350 hommes, dont une grande partie d'invalides, s'est obligée à ne pas servir contre les Liguriens. On se plaint de ce que, pendant qu'on parlementoit, l'ennemi a emporté par surprise quelques postes avancés.

Balestrino est aussi tombé au pouvoir des Liguriens. On craint pour Oneille.

Le 8, à la suite d'un bombardement de plusieurs jours, la garnison de Serravalle a évacué le village; le château tenoit encore.

Un courrier d'Espagne, allant de Gènes à Milan, a été arrêté près de Gavi par les Liguriens qui, dit-on, l'ont assez maltraité.

P. S. On vient d'apprendre que la troupe qui alloit au secours de Serravalle n'a pu passer, & que le château a capitulé à des conditions honorables.

La vallée de Tanaro est menacée par les Liguriens, qui déjà se sont avancés sur Ormea & Gaessio.

Du 13. — Les habitans de la vallée du Tanaro s'étant levés en masse pour soutenir le peu de troupes qui s'y trouvoient, les Liguriens ont été repoussés.

Le 8 messidor, l'administration centrale de la Pieve, ville ligurienne, donna plein-pouvoir à sept députés pour traiter de la reddition de la place avec le marquis Pallavicini, commandant piémontais. La capitulation fut signée le lendemain; elle comprend les châtellenies de Cosio, Mendatico & Pornazio, qui avoient aussi envoyé des députés; elle porte que la troupe ligurienne se retirera avec ses bagages, mais sans armes; que les munitions de guerre & de bouche & les magasins de la république seront livrés; qu'on donnera des otages, &c.

Le 10, Calizzano, bourg considérable du district de Finale, & Erli, petit village du district d'Albenga, se soumirent aux armes piémontaises. La redoute de Montelino capitula. La position très-importante de Rocca-Barbena fut emportée à la bayonnette. L'artillerie de l'ennemi est tombée au pouvoir des Piémontais. Balestrino est repris, & on est sur les hauteurs de Loano.

D'un autre côté, les habitans de la ville & de la principauté d'Oneille se joignirent à la petite garnison de cette place pour chasser les Liguriens, qui déjà s'étoient rendus maîtres de Comio & de quelques autres villages. Le 9, ils furent mis en déroute & on leur fit 122 prisonniers. Mais dans le même tems la ville étoit sommée de se rendre dans demi-heure & les batteries avoient commencé leur feu. Une sortie courageuse les enleva; les Liguriens prirent la fuite; & la conquête des villes de Porto-Maurizio & de Diano, chef-lieux de deux départemens; fut la suite de la victoire. La capitulation de Porto-Maurizio, signée le même jour 9 messidor, comprend les villages de S. Lorenzo, Poggi, Piani, Caramagna inferiore, Ricci, Massabovi & Artallo. Elle porte que les armes & les munitions de guerre seront consignées à M. de Geneys, commandant d'Oneille; que la troupe de ligne sera prisonnière de guerre, & pourra se retirer sur parole; que les milices & les habitans ne pourront plus servir contre le roi; que la caisse militaire & nationale sera livrée; que la ville & les sept villages continueront dans la forme de

leur gouvernement, mais avec garnison piémontaise ; que le commerce de mer & de terre sera libre entre les deux états ; que les bâtimens pris des deux côtés seront rendus ; que 300 mesures de bled seront fournies à la ville d'Oneille, pour la dédommager du blocus qu'elle avoit souffert.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 11 messidor.

M. Monroë qui a été exécuté avec plusieurs autres insurgens, a montré la plus grande fermeté en allant au supplice. Au moment où il montoit à l'échelle, elle cassa. Il se retourna alors vers le peuple, & dit : « C'est l'échelle qui s'est cassée. Ne croyez pas, mes concitoyens, que j'aie peur de la mort ; elle m'est trop glorieuse : je meurs pour mon pays ».

On lit dans le *The Courier*, journal de l'opposition, une lettre du lord Cornwallis au duc de Portland. Elle est ainsi conçue :

Du château de Dublin, le 6 messidor.

Milord, j'ai l'honneur de vous faire passer une dépêche reçue aujourd'hui, par lord vicomte Castlereagh, du lieutenant-général Lake, datée de Wexford, le 4 du présent. J'y joins une lettre du brigadier-général Moore, qui contient le récit des avantages importants qu'il a remportés sur les rebelles.

Je vous envoie aussi une copie des propositions faites par les rebelles de Wexford, au lieutenant-général Lake, & sa réponse.

Signé, CORNWALLIS.

Wexford, le 4 messidor.

Milord, hier après-midi j'ai eu l'honneur de vous adresser une lettre datée d'Enniscorthi. Je vous y rendois compte de tout ce qui s'étoit passé dans le jour. Je vous envoie aujourd'hui une lettre du major-général Johnson ; elle vous expliquera comment je suis entré dans cette ville, sans résistance. Le général Moore, avec son activité & son courage accoutumés, a marché sur cette ville avec tant de rapidité, & y est entré si à propos, qu'une heure plus tard, peut-être, elle eût été réduite en cendres ; les rebelles se dispoient déjà à massacrer le reste de leurs prisonniers. Le jour précédent, ils en avoient déjà assassiné soixante-dix, dont les cadavres avoient été jetés par-dessus le pont.

Je joins ici une copie de ma réponse aux propositions des habitans de cette ville. J'ai la satisfaction de pouvoir vous annoncer, milord, que celui qui a osé signer ces insolentes propositions, M. Keughe, & un de leurs principaux chefs, M. Roach, sont entre mes mains, & cela sans négociation. On m'assure que les rebelles sont encore en force à cinq milles d'ici ; ils ne tarderont pas probablement à se soumettre. L'événement d'hier ajoutera encore à leur bonne volonté. J'ai des raisons de croire que la majorité est dans de bonnes dispositions, & qu'ils me livreront encore plusieurs de leurs chefs. Si mon attente est trompée, & si je les trouve encore rassemblés en force, je ne perdrai pas de tems, & je les attaquerai sur-le-champ.

Signé, G. LAKE.

P. S. D'après les rapports, le nombre des rebelles tués hier, est considérable.

Du camp au-dessus de Wexford, 4 messidor.

Mon cher général, après avoir, conformément à vos ordres, attaqué les rebelles & les avoir complètement défaits dans un combat qui a duré depuis trois heures du soir jusqu'à huit heures, je campai pendant la nuit, dans l'endroit où l'action avoit commencé. Il étoit alors trop tard

pour aller plus loin. Dans la matinée du 3, nous nous avançâmes vers Taghmen. Je reçus alors une députation des rebelles. Je ne crus pas devoir répondre à leur proposition. Je continuai ma route, & j'allai camper sous les murs de la ville. Par ce moyen, j'ai peut-être sauvé la ville des flammes. Plusieurs sujets fideles de sa majesté dovent aussi leur vie à la rapidité de ma marche. Les rebelles s'enfuirent à mon approche, par le pont de Wexford, & dirigèrent leur marche vers la baronnie de Forth. J'attendrai ici vos ordres. Lord Kingsborough m'a instruit des différens engagements qu'il a contractés avec les habitans. J'ai refusé de me mêler de cette affaire ; j'ai dit au noble lord de s'adresser à vous ou au général Lake.

J'ai reçu votre note pendant l'action du 2, il m'étoit alors impossible de vous envoyer les renforts que vous me demandiez. J'apprends avec plaisir que vous avez réuni à Enniscorthi, avec vos seules troupes. M. Roach, commandant des rebelles, est campé à cinq milles d'ici. Il envoie le lord Kingborough me proposer une capitulation. Votre présence ici devient nécessaire.

Je suis, &c.

JOHN MOORE.

P. S. Il est très-difficile de juger du nombre des rebelles. Ils se battent en masse & sans ordre. On croit que ceux que nous avons battus le 2 étoient entre 5 & 6 mille.

Propositions des rebelles.

5 messidor.

Le capitaine, M. Mans, se rendra de Wexford à Oubert accompagné par M. F. Hay ; ils sont chargés par les habitans d'informer l'officier commandant les troupes du roi qu'ils sont prêts à rendre la ville de Wexford sans opposition, à mettre bas les armes, & à rentrer dans le devoir, à condition que leurs personnes & leurs propriétés leur seroient garanties par l'officier commandant les troupes du roi. Dans ce cas là, ils useront de toute leur influence pour engager le peuple des campagnes à rentrer aussi dans le devoir. Ils esperent que le capitaine M. Mans leur obtiendra ces conditions.

Signé, par ordre des habitans de Wexford,

MATHEW REUGH.

Réponse.

Enniscorthi, 4 messidor.

Le lieutenant-général Lake ne peut écouter aucune proposition de la part des rebelles en armes contre le souverain. Tant qu'ils y resteront, il emploiera avec toute l'énergie dont il est capable, les forces qui lui sont confiées, pour les exterminer.

Il promet le pardon à la multitude trompée, pourvu que les chefs soient remis entre ses mains, qu'elle rende les armes & qu'elle rentre avec sincérité dans le devoir.

Signé, le général LAKE.

Une lettre particulière de Dublin annonce que les lettres du général Lake, datées de Wexford, 7 messidor, confirment que tout le pays aux environs de cette place est maintenant tranquille ; que les insurgés ont été dispersés ; que Harvey s'est échappé de sa prison ; que Keugh & E. Hay, Roach & cinq ou six autres chefs des rebelles ont déjà été jugés & pendus.

On a promis une récompense considérable à ceux qui arrêteront Harvey.

Sir C. Thompson a débarqué en Irlande les troupes qu'il avoit à bord de sept vaisseaux de ligne & de deux frégates.

Les séances de la chambre des pairs sont toujours arrêtées.

M. Pi
à dire
pour y
R A

La dé
rer aux
faudra
légation
pour obt
facile de
existants
applianes
germaniq
dont l'in
qu'on Pa
L'envo
démarche
Il a prop
traité de
pour disc
fixer les
voyé aia

Le cal
inquietud
mesures d
nières ord
lorsqu'on
gouvernem
donnassent

— Une
hier avec
sion qui lu
viron soix
de la rév
instituter

— « Né
rition de
de Nice,
Liébaul,
rimes, a
notre ville
sente, nou

— Les A
Espagne, &
— Des l
certains car
fureurs des

— Le ro
pour lui c
leare intell
avec satisf
seroit offici
semblables
Hesse & d

— Les d
détenus du
le 22 mess
Le même
blées jma
On écrit

M. Pitt n'a pas encore reparu au parlement. On continue à dire qu'il sera bientôt appelé à la chambre des pairs, pour y concéder un nouvel arrangement ministériel.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 18 messidor.

La députation d'Empire persiste dans son refus d'adhérer aux propositions des ministres français. Il paroît qu'il faudra des représentations plus fortes de la part de la légation française, & peut-être un langage plus menaçant, pour obtenir le consentement tant désiré. Il est d'ailleurs facile de concevoir qu'aussi long-tems que les difficultés existantes entre la France & l'Autriche ne seront pas applanies, les membres les plus opiniâtres de l'Empire germanique auront un fort appui dans le cabinet de Vienne, dont l'influence n'est pas à beaucoup près aussi diminuée qu'on l'a voulu faire croire dans ces derniers tems.

L'envoyé de l'électeur de Mayence vient de faire une démarche qu'il a cru propre à accélérer les négociations. Il a proposé de faire de part & d'autre des projets d'un traité de paix entre l'Empire & la république française, pour discuter ensuite ces projets article par article, & fixer les bases de la paix. On ignore si ce plan de l'envoyé mayençais sera approuvé par le congrès.

De Paris, le 22 messidor.

Le calme, le plus parfait regne dans cette ville. Les inquiétudes même que ne manquent jamais d'exciter des mesures de police & de précaution semblables aux dernières ordonnées par le corps législatif, se sont dissipées, lorsqu'on a vu la prudence & les égards avec lesquels le gouvernement les avoit fait exécuter, pour qu'elles ne donnassent occasion à aucun désordre.

Une des municipalités de Paris s'est transportée avant-hier avec une escorte nombreuse, chez un maître de pension qui lui avoit été dénoncé. Elle s'est convaincue qu'environ soixante pensionnaires y étoient nourris dans la haine de la révolution. Elle a en conséquence ordonné à cet instituteur de fermer son école.

« Nous avons été prévenus officiellement de l'apparition de 14 vaisseaux ennemis signalés à Toulon, écrit de Nice, le 9 messidor, le C. M. C. L'adjudant-général Liébault, qui commande le département des Alpes-Maritimes, a pris aussitôt toutes les mesures pour garantir notre ville & la côte de toute insulte. Si l'anglais se présente, nous espérons le recevoir comme à O-tende ».

Les Anglais croissent devant le port de Maros, en Espagne, & devant la Corogne.

Des lettres de Saint-Pol-de-Léon, annoncent que certains cantons du Finistère sont de nouveau exposés aux fureurs des chonans, fanatisés par les prêtres insoumis.

Le roi de Sardaigne a écrit à la république helvétique, pour lui exprimer la résolution de vivre dans la meilleure intelligence avec elle. Cette lettre a été entendue avec satisfaction par le grand-conseil, qui a résolu qu'elle seroit officiellement insérée au bulletin, avec des dépêches semblables de la république cisalpine, du langrave de Hesse & du margrave de Baden.

Les dernières lettres de Hollande annoncent que les détenus du 4 pluviôse, ont tous dû être rendu à la liberté le 22 messidor, en vertu d'un décret du corps législatif. Le même jour restoit fixé pour l'ouverture des assemblées primaires.

On écrit de Breda, que les protestans sont à la veille

d'être obligés de céder, ou plutôt de rendre aux catholiques la cathédrale de cette ville, & que la ferveur de ces derniers semble s'y accroître autant qu'elle diminue ailleurs.

Le bulletin de Rastadt, en date du 16 messidor, annonce que les délibérations de la députation d'Empire ont roulé uniquement sur la rédaction du *conclusum* dont nous avons déjà donné les bases. Les votes sont presque tous d'une grande étendue; il en est qui ont six feuilles d'écriture. Du reste, rien n'avance à Rastadt non plus qu'à Selz.

Une lettre de Copenhague, en date du 6 messidor, porte que la flotte russe qui étoit dans la rade, vient de lever l'ancre pour se rendre à sa destination.

Le conseil des anciens de la république cisalpine a sanctionné d'urgence une résolution portant que le prochain tirage pour la sortie des membres du directoire, aura lieu alternativement dans la salle de chaque conseil, en séance publique.

Un brigantin danois, arrivé d'Alger à Livourne le 2 messidor, a apporté la nouvelle que le dey de cette régence, Hassan-Pacha, est mort le 26 floréal, & que sa charge a été occupée le même jour par son neveu Mustapha-Pacha, qui étoit premier ministre.

Au Rédacteur du Publiciste.

« Vous avez été trompé, citoyen, quand on vous a fait croire que le *Messenger des relations extérieures*, étoit compris dans le nombre des journaux supprimés par le directoire. Vous êtes trop juste pour ne pas sentir la nécessité de détruire une erreur qui pourroit me nuire, & que la célébrité même de votre feuille seroit propre à accréditer. Je vous demande de le faire dans votre plus prochain numéro.

Signé, ANDRÉ, l'un des propriétaires du *Messenger*, &c.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CHÉNIER.

Séance du 22 messidor.

Castagnier obtient la parole pour une motion d'ordre; il rappelle une loi de 1790, non abrogée, qui veut qu'aucune action principale ne puisse être admise devant les tribunaux, qu'il ne soit constaté que tous les moyens pour concilier les parties ont été épuisés, & l'ont été sans succès; or, les tribunaux suivent à cet égard diverses marches; les uns exigent la preuve de non-conciliation; d'autres négligent de l'exiger; d'autres vont plus loin, & demandent cette preuve pour les actions non principales & qui doivent être admises sans qu'elle soit administrée.

L'opinant demande le renvoi de sa proposition à une commission, qui sera chargée de proposer les moyens de régulariser dans le cas dont il s'agit, la manière de procéder des tribunaux.

Genissieux & Bezard s'opposent au renvoi, & demandent que le conseil passe à l'ordre du jour; ils représentent que les loix sont claires & positives; si les tribunaux négligent de s'y conformer, c'est à celui de cassation, qui est le régulateur suprême, qu'il faut recourir, & c'est à lui à faire rentrer les tribunaux dans leur devoir.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Dubois (des Vosges) fait un rapport sur une pétition de la commune de Bédouin, réduite en cendres sous le

régime de la terre. Cette commune demande à être déchargée de ce qu'elle doit d'arrière des contributions ; le rapporteur expose que la demande est d'autant mieux fondée, que les maux que Bédouin a soufferts ont été grands, & que la somme de 300 mille francs qui lui avoit été accordée par la convention ne lui a pas été entièrement payée.

Le rapporteur propose un projet de résolution, portant qu'en compensation de ce qui n'a pas été payé à la commune de Bédouin des 300 mille francs qui lui avoient été accordés par la convention, il sera fait remise à cette commune de ce qu'elle doit d'arrière sur les contributions directes antérieures à celles de l'an 6, & sur l'emprunt forcé de l'an 4.

Goupillau demande la parole. Je n'ai pas, dit-il, demandé la parole pour m'opposer au projet de résolution qui vous est proposé. Je viens, au contraire, l'appuyer & proposer un amendement. Envoyé dans le Midi, après le 9 thermidor, j'arrivai trop tard pour empêcher les méchants qui avoient frappé la commune de Bédouin ; j'y trouvai plus de cinq cents maisons en cendres. Ceux de ses infortunés habitans qui avoient échappés aux flammes erroient dans les bois, luttant contre la faim & la misère. J'écrivis à la convention, qui accorda à ces malheureux un secours de 300 mille francs. Ce secours ne fût pas entièrement payé, & une partie le fût lors de la dépréciation du papier-monnaie, ce qui la rendit nulle. Cependant les habitans de Bédouin ont été pressés pour le paiement de leurs contributions ; & le rapporteur vous le dira, car il en a la preuve, qu'ils ne doivent pas sur les années antérieures à l'an 6 plus de 50 mille francs.

L'opinant établit ici que cette somme même, en y joignant ce qu'ils doivent d'arrière sur l'an 6, est loin d'équivaloir à ce qui reste dû aux habitans de Bédouin, sur le secours de 300 mille francs qui leur avoit été accordé : Goupillau demande donc, qu'il leur soit fait remise aussi de l'année qu'ils doivent sur la contribution directe de l'an 5.

Songez, citoyens représentans, ajoute l'opinant, que la commune de Bédouin fut toujours attachée à la république ; 260 de ses enfans qui sont aux frontières à combattre les rois, trouveront peut-être à leur retour, leurs maisons en cendres, leurs peres au tombeau, leurs champs en friche. Ne les forçons pas d'accuser la patrie d'ingratitude. Soyons grands & généreux, comme la nation que nous représentons, & s'il n'est pas en notre pouvoir de réparer tous les maux, & tous les crimes dont le royalisme, aidé de l'or de l'Angleterre, a souillé notre révolution, fermons au moins le plus de plaies que nous pourrons, faisons tout le bien qu'il nous est possible de faire.

Le rapporteur adopte l'amendement qui est adopté, avec le projet de résolution.

Dubois (des Vosges) présente ensuite à la discussion, le projet de résolution additionnel à la loi sur la taxe d'entretien des routes ; il est adopté ; en voici les articles :

Art. 1^{er}. Le directoire exécutif est autorisé à établir, pour la perception de la taxe d'entretien des routes, les barrières nécessaires, en égard aux localités.

II Il est également autorisé à faire, pendant la régie, tous les réglemens nécessaires pour constater le produit de la taxe d'entretien, & en contrôler la perception.

III Il déterminera aussi, pendant la régie, le nombre des percepteurs, en égard aux difficultés de la perception.

IV. Toutes dispositions de loi antérieure, contraires à la présente, sont rapportées.

Dubois (des Vosges) présente un nouvel article ; il dit que la commission persuadée de la nécessité d'affermir au plutôt les barrières, a cherché si dans la première loi il n'y avoit rien qui pût, à cet égard, arrêter le directoire ; elle y a trouvé que ces barrières ne seroient affermées que quand les chemins de l'une à l'autre seroient réparés, ce qui entraîneroit bien des lenteurs ; elle propose donc de rapporter cet article & de charger expressément le directoire exécutif d'affermir chaque barrière dès que le produit en sera connu.

Ces propositions sont adoptées.

Le conseil a repris la discussion sur l'époque où les lois de la république sont devenues obligatoires dans les départemens réunis ; il a pris à cet égard une résolution, qui porte en substance, que la loi du 12 vendémiaire an 4, est obligatoire du jour de son arrivée à l'administration centrale de chaque département.

Les lois arrivées antérieurement & qui n'auroient pas été promulguées dans les formes requises, sont obligatoires du jour de cette arrivée.

On pourra pendant trois mois, se pourvoir contre les jugemens contraires à ces lois.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé la résolution du 6 messidor, qui porte qu'il sera substitué des lettres de crédit aux rescriptions mentionnées dans la loi du 14 floréal. Il a ordonné l'impression & l'ajournement, 1^o d'un rapport de Delacoste, qui a proposé d'approuver la résolution relative aux baux à cheptel ; 2^o d'un rapport de Leaoir-Laroche, qui a également proposé l'approbation de la seconde résolution du 16 floréal, qui regarde comme valables les reconnoissances d'enfans naturels, faites par des peres & meres à la suite de poursuites judiciaires.

Bourse du 22 messidor.

Amsterdam.....	58 $\frac{1}{2}$, 59 $\frac{1}{4}$.	Montpellier.....	pair 81.
Idem.....	55 $\frac{1}{2}$, 56 $\frac{1}{4}$.	Rente provis.....	16 f. 50 centes, de
Hambourg.....	193, 191.	Tiers cons.....	14 fr. 75 centes, de
Madrid.....	12 f.	Bon 2/3.....	2 f. 40 centes, de
Mad. effect.....	14 f. 88 c.	Bon $\frac{1}{2}$	2 f. 35 centes, de
Cadix.....	12 f. 6 c.	Bon $\frac{1}{4}$	1 f. 25 centes, de
Cad. effect.....	15 f.	Or fin.....	106 f. 25 centes, de
Gènes.....	97, 95 $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg.....	50 f. 65 centes, de
Livour.....	104 $\frac{1}{4}$, 105, 104.	Portugaise.....	97 centes, de
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ per., 1 $\frac{1}{2}$ per.	Piastre.....	5 f. 38 centes, de
Geneve.....	2 $\frac{1}{4}$ per.	Quadruple.....	81 f. 25 centes, de
Lyon.....	pair 20 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 65 centes, de
Marseille.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 f. 25 centes, de
Bordeaux.....	pair 15 j.	Souverain.....	34 f. 75 c. à 55 f.

Esprit $\frac{5}{8}$, 415 à 425 fr. — Eau-de-vie 22 deg, 270 à 290 fr. — Huile d'olive, 1 f. 15 à 20 c. — Café Martin, 3 fr. 10 centes. — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 cent. — Sucre d'Autriche la grande, 2 fr. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 40 à 55 c. — Sucre de Marsille, 1 f. 3 à 6 c. — Coton du Levant, 2 f. 50 à 70 c. — Coton des isles, 3 f. 60 à 4 f. 50 c. — Sel, 5 f.

Des Devoirs, ouvrage traduit de Cicéron, avec le texte latin & la vie de Cicéron, des notes & une table des matières, par E. Brosselard, 2 vol. in-12. Prix, 3 fr. 60 c. & 5 fr., franc de port. Quelques exemplaires en papier vélin Lagarde. Prix, 8 fr. Les Souvenirs, la Sépulture, & la Mélancolie, poème par G. Legoué associé à l'Institut national, auteur de la Mort d'Abel & d'Epicharme Neron, imprimé sur très-beau papier vélin. Prix, 1 fr. 50 cent. Ces deux ouvrages se vendent à l'imprimerie du citoyen Brosselard, rue André-des-Arcs, n^o 75.

A. FRANÇOIS.